

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS5 dans sa séance du 21 au 24 mai 2024 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 01 au 04 juillet 2024 ;

Attendu que l'équipe de recherche labellisée U 1336 est localisée au sein de l'unité référencée par le CNRS 8228 ;

DECIDE

- Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 5 ans, une équipe de recherche labellisée « Structures Bactériennes Impliquées dans la Modulation de la Résistance aux Antibiotiques ».
- Article 2 :** Cette unité mixte de recherche est référencée pour l'Inserm : U 1336.
- Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
Campus des Cordeliers
15 rue de l'Ecole de Médecine
75006 Paris
- Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la Délégation régionale Paris-IDF centre-Est
- Article 5 :** Monsieur Jean-Emmanuel HUGONNET est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.
- Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel